

Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, informe les habitants des subventions et dotations attribuées au canton du Touvet par le Conseil général de l'Isère en 2006.

BARRAUX

-Commune :

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 23 590 € au titre de l'écrêtement communal, 574 € au titre de l'écrêtement intercommunal ;
- Fonds de péréquation départemental : 25 147,73 € ;
- Électrification rurale : 23 075 € pour des travaux de déplacement du poste HTA/BT « La Bascule » (3^e partie)
- Entretien des voies communales : 4 957,99 € ;
- Emplois-jeunes : 1 830 € pour un poste de chargé de développement de l'animation périscolaire.
- Soutien à la diffusion de spectacle vivant : 600 € pour l'accueil du spectacle « Aloa » par la compagnie Les Antivirus.
- Investissements en forêt communal : 546 €

- Scolaire :

1 820 € pour une classe de neige et 216 € pour une sortie de natation accordés à l'École élémentaire.

-Particuliers :

- Promotion du bois énergie : 675 € pour l'installation d'un poêle au bois granulé ; 8 007 € pour l'installation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté ; 1 250 € pour l'installation d'une chaufferie automatique au bois granulé ;
- Promotion de l'énergie solaire : 800 € à deux particuliers pour l'installation de chauffages solaires.

- Associations :

Aide à la diffusion artistique : 5 650 € à la Compagnie Le Puits pour la tournée du spectacle « J'inspire Shakespeare » ; 4 070 € à la Compagnie Artiflette pour la tournée du spectacle « Les gralettes, chansons à bretelles ».

CHAPAREILLAN

- Commune :

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 351 € au titre de l'écrêtement intercommunal et 14 416 € au titre de l'écrêtement communal.
- Fonds de péréquation départemental : 32 365,61 € ;
- Entretien des voies communales : 6 099,62 € ;
- Investissements en forêt communal : 728 € ;
- Schéma directeur des espaces naturels sensibles : forêt alluviale du Cernon, 144,88 €.

- Scolaire :

- école élémentaire : 2 808 € pour l'organisation d'une classe de mer ; 530 € pour une demi-journée de ski.

- Particuliers :

- Promotion du bois énergie : 1 250 € à quatre particuliers pour l'installation de chaufferies automatiques au bois granulé ; 675 € à deux particuliers pour l'installation de poêles au bois granulé ;
 - Promotion de l'énergie solaire : 800 € pour l'installation d'un chauffage solaire ; 200 € à deux particuliers pour l'installation de chauffe-eau solaires ;
- Prime d'entretien des zones menacées d'abandon : un total de 367,55 € partagé entre trois particuliers.
- Contrats d'agriculture durable : 5 710 € à un agriculteur au titre de la « conversion à l'agriculture biologique ».
 - Aide à la restauration du patrimoine non protégé des particuliers : 4 061 € pour la restauration des menuiseries extérieures.

- Associations :

- Club des Bambins : 5 226,64 € au titre du fonctionnement des structures associatives d'accueil de la petite enfance et 2 000 € pour des actions d'animation, de formation et d'écoute proposées aux familles.
- Groupe de l'alpette : améliorations pastorales, 655 € de contribution à l'assurance bétail en alpage - campagne 2006.
- Association musicale de Chapareillan : soutien à l'enseignement musical spécialisé, 2 390 €.
- Tennis club : aide aux déplacements des jeunes sportifs, 100 €

CIAGE

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 120 591 € au titre de l'écrêtement intercommunal.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DES PETITES ROCHES

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 141 305 € au titre de l'écrêtement intercommunal ;
- Aide aux investissements : 49 600 € pour la création de locaux associatifs destinés à des équipements sportifs et socio-éducatifs ; 7 440 € pour l'équipement d'un court de tennis.
- Améliorations pastorales : 3 000 € pour l'expertise pastorale sur les territoires pastoraux de la communauté de communes.

COSI

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 891 914 € au titre de l'écrêtement intercommunal.
- 7 622 € pour l'action de valorisation des sites patrimoniaux ;
- 100 000 € pour l'aménagement de la ZA de Pré Million à La Terrasse ;
- 2 672 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADAYG et ADABEL dans le cadre du contrat de développement de Pays de Rhône-Alpes du Sud Grésivaudan ;
- 9 649 € pour assurer la sécurité du plan d'eau de La Terrasse ;
- 10 500 € pour la tournée du spectacle « Quand les canaris s'épanouissent ».

SICIOM

- Emplois-jeunes : 7 320 € pour quatre années de financement d'un poste de messager du tri.

CROLLES

- Commune :

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 905 880 € au titre de l'écrêtement intercommunal.
- Entretien des voies communales : 7 538,34 € ;
- Aide à la diffusion de spectacle vivant : 400 € pour l'accueil du spectacle « Les gralettes, chanson à bretelles » par la Cie Artiflette ;
- Soutien aux lieux de diffusion artistique, 15 000 € pour l'Espace Paul Jargot ;
- Soutien aux projets d'animation autour du livre, 535 € pour le projet « Giboulivres 2006 » ;
- Aide aux communes de plus de 5 000 habitants pour leurs actions en faveur de la petite enfance, 7 115 € et 22 347 € ;
- Relais assistant(e)s maternel(le)s : 2 439,18 € pour l'aide au fonctionnement ;
- Installation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté alimentant le futur complexe sportif, 21 509 € ;
- Installation d'un chauffe-eau solaire collectif sur le gymnase, 1 839 € ;
- Réhabilitation de la piste de karting : 48 307 € ;
- Valorisation du patrimoine : restauration des vestiges du château de Montfort, 3 586 € ;
- Aide aux investissements des communes : restauration du château de Montfort - 2^e tranche, 14 651 € .

-Collège Simone de Beauvoir :

- Travaux de remise en état des logements de fonction : 25 000 € ;
 - Travaux non programmables : 9 000 € ;
 - Surcoût des dépenses de chauffage de l'année 2005 : 3 000 € ;
 - Crédits complémentaires de fonctionnement : 800 € pour des dépenses de viabilisation liées à l'installation de classes préfabriquées.
 - Trois séjours linguistique et culturel : 2 745 € ;
 - Éveil culturel (Grottes de Choranche, Musée des Beaux-Arts de Lyon, Musée gallo-romain, Musée de Grenoble...) : un total de 4 241 € ;
- Collège au cinéma : 713 € ;
- Aide aux déplacements des associations sportives UNSS : 615 € ;
 - Fonds départemental des collégiens : 1 224 € répartis entre huit élèves du Collège ;
 - Équipement en mobilier et matériel : 3 886 € pour le remplacement des 25 casiers à cartables fracturés et des 55 casiers hors d'usage ; 5 579 € pour l'équipement mobilier du bureau du principal adjoint.

-Scolaire :

- 414 € pour une journée de ski et 1 242 € pour une classe verte hors département à l'École élémentaire Belledonne
- 890 € pour une journée de ski, un total de 353,25 € pour quatre sorties natation et 1 584 € pour une classe verte à l'École élémentaire Les Sources
- 580 € pour une journée de ski, 1 290 € pour une classe verte et 360 € pour une sortie natation à l'école élémentaire Chartreuse
- 2 760 € pour quatre sorties sur le thème « intégrer le respect de l'environnement comme respect d'une règle de vie » et 1 890 € pour l'organisation d'une journée de ski et d'une classe verte à l'école élémentaire Cascade.

- Particuliers :

Promotion du bois énergie : deux subventions de 675 € chacune pour l'installation de poêles au bois granulé ;

Promotion de l'énergie solaire : 800 € pour l'installation d'un chauffage solaire ; un total de 2 990 € pour l'installation de centrales solaires photovoltaïques chez trois habitants de Crolles.

Bourses d'échanges étudiants : 513,15 € à un particulier pour un séjour au Royaume-Uni.

- Associations :

- Musique dans le Grésivaudan : soutien à la création et à la diffusion artistique, 4 500 € pour le Festival de Musique 2006.

- Ensemble Musical Crollois : soutien à l'enseignement musical spécialisé, 34 233 € ; aide au développement des pratiques artistiques, 1 000 € pour le Festival « Musique en Mai ».

- Les Raisonners de Pierre : 500 € pour les fouilles archéologiques au Château de Montfort.

- Aide à l'édition : 448 € pour l'ouvrage « Sur le chemin de l'école » ; 450 € pour l'ouvrage « 25 ans de Théâtre Sous la Dent » ; 468 € pour l'ouvrage « Crolles et le Grésivaudan ».

- MJC de Crolles : 7 000 € pour le financement d'un poste d'animateur socio-éducatif.

- Radio Grésivaudan : soutien à la diversification culturelle, 8 000 €.

- Mission Locale du Grésivaudan : aide au fonctionnement, 48 686 €.

- F.C. Crolles-Bernin : 1 000 € pour l'organisation d'un tournoi international Benjamins ; 1 200 € au titre de l'aide aux déplacements.

- Aide aux déplacements sportifs des jeunes de 11 à 18 ans qui participent à des championnats départementaux, régionaux et nationaux : 1 050 € au Handball club Crolles Grésivaudan ; 1 050 € au Basket Crolles Grésivaudan ; 375 € au Taekwondo Club ; 1 128 € à Gym et Rythme ; 100 € à Crolles Pétanque ; 411 € au Club nautique du Grésivaudan.

- Handy Namic : 1 500 € pour un projet de pratique sportive pour des enfants porteurs de handicap.

LA BUISSIÈRE

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 20 932,34 € ;

- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 4 044 € ;

- Équipement en matière d'eau potable : restructuration du réseau d'adduction du secteur de Boissieu, 53 760 € ;

- Entretien des voies communales : 4 474,14 € ;

- Aménagement du RDC de l'ancienne cure pour des locaux associatifs : 48 901 € ;

- Sauvegarde et valorisation du patrimoine : 311 € pour la restauration de registres anciens d'état civil.

LA FLACHÈRE

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 12 095,69 € ;

- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 26 350 € ;

- Soutien à la diffusion de spectacle vivant : accueil du spectacle « Aloa » par la compagnie • Les Antivirus, 600 € ;

- Sauvegarde et valorisation du patrimoine : 298 € pour la mise en lumière de l'église et du monument aux morts ;

- Entretien des voies communales : 2 790,17 €.

- Particuliers :

- Promotion du bois énergie : 2 500 € pour l'installation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté ;
- Prime d'entretien des zones menacées d'abandon : 284,77 € pour un particulier.

SIEEM

- Regroupement pédagogique de deux classes et de deux cantines, 71 000 €
- Aide au fonctionnement des cantines scolaires, 17 670 €.

LA TERRASSE

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 58 819,36 € ;
- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 8 658 € ;
- Entretien des voies communales : 4 358,56 € ;
- Relais assistant(e)s maternel(le)s, aide au fonctionnement : 3 048,98 € ;
- Organisation de permanences de consultance architecturale en lien avec le CAUE de l'Isère : 819,51 € ;
- Mise en place de filets pare-ballons : 683 € ;
- Aide à la diffusion de spectacle vivant : accueil du spectacle « Les gralettes, chanson à bretelles » par la Cie Artiflette, 400 € ; accueil du concert de l'Ensemble Orchestral de l'Isère, 1 494 €.

- Maison de retraite Les Solambres :

- Financement des surcoûts pour les usagers bénéficiaires de la Prestation Spécifique Dépendance au titre de 2005, 14 761,02 € ;
- Aide à la formation des agents : 23 000 €.

- Scolaire

- 192 € pour une sortie de natation, 1 010 € pour une demi-journée de ski et 1 620 € pour une classe verte à l'école élémentaire.

- Particuliers :

- Promotion du bois énergie : 1 250 € pour l'installation d'une chaufferie automatique au bois granulé ;
- Bourses d'échanges étudiants : 420 € à un particulier pour un séjour en Angleterre.

- Associations :

- Aide aux déplacements sportifs des jeunes de 11 à 18 ans qui participent à des championnats départementaux, régionaux et nationaux : 294 € pour le Tennis de Table du Grésivaudan.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

- Équipement en matière d'eau potable, 5 340 € pour le renforcement de réseaux.

LE TOUVET

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 62 287,40 € ;

- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 18 871 € de dotation et 24 750 € au titre de l'aide aux communes de moins de 5 000 habitants chefs lieux de canton ;
- Entretien des voies communales : 6 491,10 € ;
- Relais assistant(e)s maternel(le)s, aide au fonctionnement : 1 524,49 € ;
- Installation d'un abribus : 3 000 € ;
- Organisation de permanences de consultance architecturale en lien avec le CAUE de l'Isère : 639,66 € ;
- Soutien à la diffusion de spectacle vivant : accueil du spectacle « Aloa » par la compagnie Les Antivirus, 600 €.

- Collège La Pierre Aiguille :

- Achat de matériel informatique : 18 293,88 € ;
- Travaux non programmables : 9 000 € ;
- Fonds commun des services d'hébergement : 6 000 € ;
- Deux séjours linguistique et culturel : 1 830 € ;
- Éveil culturel : 2 425 € et 2 720 € pour des sorties aux Grottes de Choranche, au Musée de la Mine, au Muséum, etc. ;
- Aide aux déplacements des associations sportives UNSS, 454 €.

- Scolaire :

- École élémentaire : 3 465 € pour une classe de neige et 408 € pour une sortie de natation ; 585 € pour des sorties de découverte du paysage montagnard.

- Associations :

- Association Marc Simian : soutien à l'investissement des établissements pour personnes âgées, 40 382 € pour une extension de 18 places à l'EHPAD La Providence (Corenc).
- Grésivaudan Blues Festival : soutien à la création artistique, 5 000 €.
- Chorale du Touvet : aide au développement des pratiques artistiques, 1 000 € pour « 350 cœurs chantent avec Rhoda Scott ».
- Soutien à l'enseignement musical spécialisé : 6 487 € à l'École de Musique des Deux Rives ; 634 € à l'École de Cordes du Grésivaudan.
- Touvet Badminton Club : aide aux déplacements des clubs sportifs, 192 €
- Tennis de Table du Grésivaudan : Soutien aux athlètes et clubs élités amateurs, 3 000 €.

- Maison Saint Jean :

- Financement des surcoûts pour les usagers bénéficiaires de la Prestation Spécifique Dépendance au titre de 2005, 10 210,54 €.

- Particuliers :

- Promotion de l'énergie solaire : 400 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

- GAEC Silhouette d'automne : Action en faveur de l'installation agricole, 9 200 € pour la création d'un atelier pépinières, d'arbustes, de plantes sous serres et de vente directe.

SIHGES

- 250 000 € pour la salle omnisports et le mur d'escalade.

LUMBIN

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 34 245,66 € ;
- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 3 974 € ;
- Entretien des voies communales : 3 472,70 € ;
- Aide aux structures d'accueil de la petite enfance des communes de moins de 5 000 habitants : 5 806,44 € (réajustement 2005 et participation prévisionnelle 2006) ;
- Aide aux investissements des communes : 54 400 € pour un merlon de protection contre les chutes de pierres au Petit Lumbin ; 8 670 € pour des travaux de voirie communale d'accès à la plaine chemin des Longs Prés.
- Soutien à l'enseignement musical spécialisé, 1 561 € à l'école de musique communale.
- Emplois-jeunes : 3 660 € pour deux années de financement d'un poste d'agent d'intervention et de sensibilisation environnement

-Scolaire :

- 212 € et 240 € à l'école élémentaire, 112 € à l'école maternelle et 100,80 € à l'École Saint-Joseph pour des sorties de natation.

- Particuliers :

- Prime d'entretien des zones menacées d'abandon : 379,93 € à un particulier.
- Aide à la plantation d'arbres truffiers, 330 € à un particulier pour la plantation de 50 arbres.

- Associations :

- SIVOL : 2 000 € pour les frais d'organisation de la Coupe Icare.
- Association sportive Saint-Joseph : 99 € au titre de l'aide aux déplacements des jeunes sportifs participant à des championnats départementaux, régionaux et nationaux.

SAINT-BERNARD DU TOUVET

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 28 939,70 € ;
- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 26 350 € ;
- Entretien des voies communales : 5 264,39 € ;
- Achat d'une saleuse de déneigement : 5 166 € ;
- Entretien des pistes de ski de fond, 1 895,55 € ;
- Électrification rurale, 1 950 € pour l'alimentation du réservoir Saint Michel ;
- Investissements des communes : 502 € pour l'achat de chaînes pour le camion de déneigement.

- Particuliers :

- Promotion de l'énergie solaire : 800 € à deux particuliers pour l'installation de chauffages solaires ;
- Prime d'entretien des zones menacées d'abandon : un total de 478,12 € réparti entre trois particuliers ;
- 1 301 € à un particulier pour la création d'une piste forestière.

- Associations

- Foyer de ski nordique : 194 € au titre du fonctionnement.

SAINT-HILAIRE DU TOUVET

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 60 756,42 € ;

- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 18 984 € ;
- Électrification rurale : renforcement du réseau BT issu du poste Pré Benoît, 9 620 € ; enfouissement du réseau issu du poste Les Eyrauds, 26 195 € ;
- Aménagement du carrefour des Margains (RD 30), 40 000 € ;
- Entretien des voies communales : 5 329,52 € ;
- Construction d'un multi-accueil à destination des enfants de moins de 6 ans, 17 808 € ;
- Aménagement d'un espace d'accueil à la gare du funiculaire : 6 000 € ;
- Compensation des dépenses d'état civil : 528,30 € ;
- Achat de chaînes et d'une lame de déneigement, 2 537 € ;
- Travaux sur le filet des ouvrages paravalanches, 3 780 € ;
- Investissement communal : 26 712 € pour une construction intercommunal d'accueil de la petite enfance.

- Scolaire :

- 1 775 € à l'école élémentaire des Gaudes pour une demi-journée de ski et 1 380 € pour des sorties scolaires de découverte des milieux humides
- 102,15 € à l'école maternelle Les Gandins pour deux sorties de natation.

- Particuliers :

- Promotion du bois énergie : 4 250 € répartis entre deux habitants pour l'installation de chaufferies automatiques au bois granulé; 675 € à deux particuliers pour l'installation de poêles au bois granulé.
- Promotion de l'énergie solaire : 400 € à deux particuliers pour l'installation de chauffe-eau solaires ;
- Prime d'entretien des zones menacées d'abandon : quatre particuliers ont reçu respectivement 545 €, 243,01 €, 41,88 € et 120,09 € ;
- Aide à la restauration du patrimoine non protégé, 1 566 € pour la réfection d'une façade ;
- Bourses d'échanges étudiants : 880 € à une étudiante pour un échange de 6 mois en Espagne.

- Associations :

- Icare Festival Organisation : organisation de la Coupe Icare et du Festival de vol libre 2006, 44 000 € ; soutien à la création artistique, 3 000 € pour le Festival international du film de vol libre 2006.
- Centre Médical Rocheplane : 10 000 € pour le projet « culture à l'hôpital ».
- CMUDD : 3 100 € pour l'action « BTS en informatique de gestion ».
- Foyer des petites roches : soutien à l'enseignement musical spécialisé, 2 598 €.
- Solid'action : 20 000 € pour le fonctionnement et 3 500 € pour l'organisation d'un colloque à Pontcharra sur le thème « Quel travail pour les exclus ? »

SISCO (Syndicat Intercommunal Scolaire Saint-Bernard - Saint-Hilaire du Touvet)

- Fonctionnement des cantines scolaires : 11 210 €.

SAINT PANCRASSE

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 23 075,55 € ;
- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 26 350 € ;
- Entretien des voies communales : 4 022,88 € ;

- Réalisation d'une étude de stabilité de versant aux hameaux des Meunières et des Baures, 5 600 € ;
- Mise en conformité électrique de l'école et de la salle polyvalente, 3 000 €.

- Scolaire :

- 175 € pour une demi-journée de ski ; 420 € pour une classe verte.

- Particuliers :

- Prime d'entretien des zones menacées d'abandon : deux particuliers ont reçu respectivement 1 165,58 € et 339,52 €.
- Promotion du bois énergie : 2 500 € pour l'installation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté ; 1 250 € pour l'installation d'une chaufferie automatique au bois granulé.

- Associations

- Aide au déplacement des clubs sportifs : 100 € pour le Groupe Montagnard des Petites Roches.

SAINT VINCENT DE MERCUZE

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 33 874,95 € ;
- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 1 008 € ;
- Équipement en matière d'eau potable : renforcement du réseau du secteur Branchy, 5 990 € ;
- Électrification rurale : enfouissement du réseau secteur de Rochassin (travaux 2005), 39 000 € ; déplacement du poste Rochassin, 16 055 € ;
- Entretien des voies communales : 5 798,20 € ;
- Aide aux structures d'accueil de la petite enfance des communes de moins de 5 000 habitants : 4 770,37 € (réajustement 2005 et participation prévisionnelle 2006) ;
- Soutien à la diffusion de spectacle vivant : accueil du spectacle « Aloa » par la compagnie Les Antivirus, 600 €.

-Scolaire :

- 162 € pour une sortie de natation et 900 € pour une classe verte à l'école élémentaire.

- Particuliers :

- Promotion du bois énergie : 3 000 € pour l'installation d'une chaufferie automatique au bois granulé ; 2 500 € pour l'installation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté ; 1 250 € à deux particuliers pour l'installation de chaufferies automatiques au bois granulé ;
- Promotion de l'énergie solaire : 400 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire ;
- Prime d'entretien des zones menacées d'abandon : un total de 836,56 € (+ 65,62 €) réparti entre six particuliers.
- Aide à la restauration du patrimoine non protégé des particuliers, 51 040 € pour les travaux de restauration du Château de Montalieu.

- Associations :

- Coloribus : soutien à la création artistique, 800 € pour le Festival des Sorcières 2006.
- Aide aux déplacements sportifs des jeunes de 11 à 18 ans qui participent à des championnats départementaux, régionaux et nationaux : 150 € au Tennis Club Saint Vincent - Le Touvet et 420 € au Karaté Club du Dauphiné.

SAINTE MARIE D'ALLOIX

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 18 601,73 € ;
- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 6 919 € ;
- Entretien des voies communales : 3 502,57 € ;
- Compensation des dépenses d'état civil : 132, 53 €.

- Maison Sainte Marie :

- Financement des surcoûts pour les usagers bénéficiaires de la Prestation Spécifique Dépendance au titre de 2005, 14 104,12 € ;
- Aide à la formation des agents : 23 000 €.

- Scolaire :

- 1 225 € à l'École élémentaire pour une classe de neige.

- Particuliers :

- Prime d'entretien des zones menacées d'abandon : 411,20 € à un particulier.

SAINTE MARIE DU MONT

- Commune :

- Fonds de péréquation départemental : 16 127,56 € ;
- Fonds départemental de la taxe professionnelle : 26 350 € ;
- Programme « Logement » : logement de type T3 à la Maison forestière, 7 000 € ;
- Entretien des voies communales : 4 920,50 € ;
- Dispositif emplois-jeunes : 1 830 € pour un poste d'agent de développement du projet petite enfance ; 1 372,5 € pour un poste d'agent de maintenance des milieux naturels.

- Particuliers :

- Prime d'entretien des zones menacées d'abandon : 234,51 € à la Ferme de Bellechambre.

- Associations :

- Association des Amis des Hauts de Chartreuse : 1 000 € pour l'organisation de 2 journées de sensibilisation à la problématique de la réserve.
- Groupement pastoral du Habert-de-la-Dame : 4 875 € pour la mise en place d'un parc de contention et l'aménagement du Chalet à l'Alpes-de-la-Dame.
- Groupe de l'Alpe : améliorations pastorales, 1 056 € pour la contribution à l'assurance bétail en alpage - campagne 2006.